

SOMMAIRE :

Spécial Régime pour l'été !

Entretiens avec XP et HdL Le discours et la méthode

En juin dernier, SUD CT (Toulouse Ville et Métropole) rencontraient M. Henri de Lagoutine (HdL), élu Ville et CU en charge du personnel, et M. Xavier PATIER, DGS de nos deux collectivités.

Analyse et décryptage...

Page 2,3 et 6

Contractuels : Après le retrait des droits au COSAT, Régime sans prime

Une mesure courageuse de nos élus, à la veille des congés d'été : suppression du RI des contractuels non permanents... Que faire ?

Page 4 et 5

Une boîte à idées, au service de qui ?

Associer individuellement les agents à la mise en oeuvre de restrictions budgétaires ? Cherchez l'arnaque !

Page 7



Les premières vraies fausses bonnes idées de nos élus :
Ils appellent cela "l'imagination au pouvoir" : une pâle récupération de mai 1968 ?

En guise d'introduction

Depuis le 5 avril 2014, suite aux élections municipales, Jean-Luc Moudenc a repris possession des lieux au Capitole et à l'Hôtel de communauté de Marengo Boulevard.

Le discours des élus et hauts fonctionnaires est travaillé. Il reprend les principaux thèmes de la communication politique des dernières semaines (Discours du Zenith, articles de presse). SUD vous livre ses premières impressions et analyses.

Après 6 ans de la précédente gouvernance, qui nous a permis de

goûter au management "libéral de gauche" :

- ses restructurations à marche forcée
- ses dégâts collatéraux pour les personnels...

... Découvrons maintenant la version "libérale de droite".
Et dégustez la différence...



PREMIERS ENTRETIENS AVEC XP et HdL :

Le discours et la méthode

Présentations et étonnements :

Henri de Lagoutine (HdL) est DRH de profession, D.G. de la Mutualité Française de Haute-Garonne.

Xavier Patier (XP), quant à lui, vient des services de l'Etat (Direction légale de l'administration) et de la Documentation Française.

Tous deux font part de leur perception de la grosse structure qu'est la Ville de Toulouse.

Dans leur discours, la Communauté urbaine ne semble pas être la priorité immédiate...

HdL, en tant que juriste et spécialiste du droit privé du travail, se dit étonné du pouvoir exorbitant de droit commun de l'administration (et des élus !!!) sur le personnel. Il le compare avec le droit privé qui lui semble beaucoup plus contraignant, en particulier sur les questions relatives aux CHS (Comité Hygiène Sécurité et aux CE (Comité d'Entreprise).

Très bien, mais que tirera-t-on de ces constats ?

(NOTA : Encarts et italiques : nos commentaires et décryptages)

Les grandes lignes de nos politiques vis à vis du personnel en ce début de mandat

Tout un programme !

Nos interlocuteurs XP et HdL rappellent leur objectif de mise en œuvre d'un plan d'économies visant à mieux maîtriser les dépenses fonctionnelles :

- non remplacement des départs en retraite,
- poursuite de la réduction du nombre d'emplois saisonniers, remplaçants ou renfort,
- lutte contre l'absentéisme,
- plan d'intéressement collectif aux économies de fonctionnement.



Toujours plus haut, avec moins...
Le Miracle toulousain !

Et pourtant...

Les agents territoriaux ne sont ni coupables ni responsables des politiques locales et nationales mises en œuvre par les différentes gouvernances de gauche et de droite. Utiliser le personnel comme variable d'ajustement budgétaire est une solution politique facile pour compenser et masquer les aberrations sociales et crises financières périodiques du système capitaliste.

A ceux qui s'appuient sur l'exemplarité du secteur privé, rappelons que les différentes politiques basées sur les baisses de rémunération pour maintenir les emplois n'ont jamais abouti à autre chose qu'à un plan social généralisé de licenciement, avec l'avantage pour les patrons d'un moindre coût de licenciement (basé sur les dernières rémunérations).

Quoi de neuf depuis ces entretiens ?

- Suppression du régime indemnitaire (RI) pour les contractuels.
- Suppression de la prime de transport de 37 €uros.
- Report des avancements de grade en CAP et conséquences financières pour les futurs retraités (6 mois de travail effectif à compter de la date de l'arrêté de nomination).

Pour économiser sur le personnel, les premiers actes posés par nos nouveaux décideurs s'attaquent aux agents les plus précaires d'entre nous.

→ Voir notre article p 4 - 5
"Tractations contre les contractuels".



Une certaine conception du dialogue social

Ce qu'ils disent...

XP affirme qu'il « n'y a jamais trop de dialogue social, même si on n'est pas toujours d'accord ».

Pour HdL, DRH de profession, l'idée de tables rondes et d'agenda social trouve en lui un écho favorable : « une opposition constructive, ça me va ».

A suivre, donc.

... mais dans les faits : On décide, ensuite on vous consulte !

C'est par mail de la DRH que les Organisations Syndicales (OS) ont été convoquées à une réunion « Recherche des possibilités d'économies, notamment dans les dépenses de fonctionnement » : pour la Ville, 2 jours avant les décisions du Conseil Municipal. Pour la CU, 5 jours après celles du Bureau exécutif.

Dans les 2 cas, la réunion n'a pas porté, comme annoncé, sur la méthode de travail envisagée pour « économiser », mais a mis les OS devant le fait accompli des premières mesures d'austérité.

En fin de réunion, HdL demande aux OS de se taire sur ce qui s'est dit... (voir l'interview de SUD repris dans les articles de la Dépêche du 26 juin « Au capitole, l'austérité n'est pas pour tout le monde » et 4 juillet « Personnel municipal : quelles économies »).

A la CU, une intersyndicale regroupant l'ensemble des OS représentatives (CFDT, CGT, FO, UNSA, SUD) s'est constituée pour mettre en garde le Président sur ces projets de délibération, pris hors avis obligatoire du Comité Technique Paritaire (CTP).

A la Ville de Toulouse, une démarche similaire a été engagée, regroupant les seules organisations SUD et CGT.



Faites ce que je dis, pas ce que je fais...

Restrictions budgétaires ? Pas pour tout le monde, si l'on en juge les choix de ce début de mandat...

- Création d'un poste de délégué à la modernité (et aux économies budgétaires), André Thomas, chapeaute 2 autres DGA (Finance & Administration Générale, Organisation & Management). Sans consultation du CTP, bien sûr !

- Mise à jour du régime indemnitaire : suppression pour les contractuels temporaires, à la hausse pour notre DGS ! (Conseil Municipal du 27 juin)
- La télévision municipale toulousaine TLT boostée par une subvention de 700 000 € (votes du Bureau Communautaire du 26, et du Conseil Municipal du 27 juin).

On ne lésine pas sur les efforts consentis...

...quand il s'agit d'outils de communication politique !

Fragments d'un discours récurrent :

- « les 30 glorieuses, c'est fini » :

Soyons pédagogues et expliquons à nos élus : il s'agit des années d'après guerre de 1945-1975, que la plupart d'entre nous n'ont pas connues !

- « Il faut se transformer et faire plus avec moins » ...

... à moyens techniques et humains constants !!!

- « Stoppons l'inflation des dépenses inutiles » : Au regard des premières mesures prises contre le personnel, traduisez : "le personnel est une dépense inutile"...

- « Les agents sont les experts premiers pour faire des économies : donnez nous vos idées »

Bien sûr, donnez vos idées à des politiques, vous ne les reconnaîtrez plus !

- « Il y a urgence à mettre en œuvre des économies, mais sans improvisation et dans le calme » :

... Une sorte de silence des agneaux ?

Suite p 6

TRACTATIONS CONTRE LES CONTRACTUELS

Après le retrait des droits au COSAT,
Régime sec sans prime !

C'est quoi le Régime Indemnitaire ?

Un complément de salaire que l'on verse (ou pas!) pour que les agents publics, très faiblement rémunérés en début de carrière (c'est-à-dire les 20 premières années), puissent survivre....

En clair, des primes votées par nos élus, qui s'ajoutent à notre traitement brut et qui, jusqu'au 1er juillet 2014, étaient versées en fonction du grade de recrutement et non pas du statut !

Justification officielle... ... et rappels utiles

Côté métropole, la délibération n°2014-331 du Bureau Communautaire du 26 juin prétend que les collectivités auraient recours aux contractuels pour des *"périodes d'activité très limitées dans le temps et au caractère non pérenne des emplois proposés à ce personnel essentiellement étudiant"*.

Côté Ville de Toulouse, la délibération prétend *"mettre en conformité les modalités d'attribution avec nos pratiques, notamment pour le personnel temporaire. Ainsi, eu égard aux périodes d'activité limitées dans le temps et au caractère non pérenne des emplois proposés à ce personnel, il paraît important de préciser que le régime indemnitaire prévu n'est versé qu'au personnel sur poste permanent."*

Dans un courrier adressé aux organisations syndicales en février 2014, le candidat Jean-Luc Moudenc s'engageait **"à maintenir les avantages acquis aux Agents territoriaux, tant par moi-même lorsque j'occupais les fonctions de Maire de Toulouse, entre 2004 et 2008, que par mes prédécesseurs Philippe Douste-Blazy, Dominique Baudis et Pierre Baudis. Je maintiendrai également les avantages accordés par le Maire sortant.** Les critères actuels de calcul du Montant de Référence Annuel du Régime Indemnitaire et des ratios d'avancement semblant faire consensus, ils ne seront donc pas remis en cause".

Pour qui est-il supprimé ?

Les plus précaires ! tous les contrats non permanents : personnels saisonniers, remplaçants ou en renfort.

- A partir du 1er juillet, pour ceux qui signent un 1er contrat.
- Dès le 1er septembre, au fil des renouvellements.

Mensonge n°1 :

Essentiellement des étudiants ?

Nos collègues enchaînant remplacements et besoins occasionnels depuis des lustres sans jamais repasser par les bancs de l'école apprécieront !

Mensonge n°2 :

Aucune délibération de la Ville de Toulouse ne faisait état du statut permanent ou temporaire des agents : il n'était question que "d'agents publics". Il était donc déjà purement arbitraire de ne pas verser le régime indemnitaire aux saisonniers de la Ville !

Mensonge n°3 :

En privant les contractuels des avantages acquis pour l'ensemble du personnel, notre maire président Jean-Luc Moudenc montre qu'il ne respecte pas ses engagements envers ses personnels.



**Aggraver la situation
des précaires ?**

**L'humanisme de M. Moudenc
est-il soluble dans le
libéralisme ?**

Comme tout agent titulaire, les agents contractuels contribuent au maintien et à la qualité du service public. Ils n'ont déjà pas droit à un déroulement de carrière.

Comme tout contractuel du secteur privé, ils n'ont comme perspective d'avenir que Pôle Emploi, ils n'ont même pas droit, à l'instar de leurs camarades du privé, à la prime de fin de contrat de 6%.

Les contractuels, des agents au rabais ?

• le Conseil d'administration du COSAT (FO + UNSA-UECT majoritaires) leur a déjà supprimé l'accès à notre Comité des Œuvres Sociales au mépris des conventions signées avec la Ville et Toulouse Métropole.

→ on leur impose désormais de faire le même travail pour 10% à 20% de rémunération en moins (dans le meilleur des cas)... [tableau ci dessous]

.... et donc de toucher en bout de course les inéluctables allocations chômage (en langue de bois dire "revenu de remplacement"), mais qui suivront cette courbe descendante .



Avec quelles conséquences? Traduction : (attention, tous les montants sont exprimés en brut)	Avant le 1 ^{er} juillet / titulaires & contractuels	A partir du 1 ^{er} juillet contractuels (remplaçant, renfort)	Baisse en %
Adjoint technique 2ème classe au 1 ^{er} échelon (Catégorie C)	T.I.B.*= 1463,08€ + RI = 174,02 Soit : 1637,10€	T.I.B.*= 1463,08€ + RI = 0 Soit : 1463,08€	- 10,60%
Adjoint administratif 2ème classe au 1 ^{er} échelon (Catégorie C)	T.I.B.*= 1463,08€ + RI = 201 Soit : 1664,08€	T.I.B.*= 1463,08€ + RI = 0 Soit : 1463,08€	- 12,00%
Technicien au 1 ^{er} échelon (Catégorie B)	T.I.B.*= 1486,24€ + RI = 324,48 Soit : 1810,72€	T.I.B.*= 1486,24€ + RI = 0 Soit : 1486,24€	- 17,90%
Rédacteur au 1 ^{er} échelon	T.I.B.*= 1486,24€ + RI = 400 Soit : 1886,24€	T.I.B.*= 1486,24€ + RI = 0 Soit : 1486,24€	- 21,20%

TITULAIRES, engageons nous à soutenir et informer les contractuels

- Parce que nous refusons des salariés au rabais pour faire le même travail,
- Parce que si les contractuels sont touchés aujourd'hui, les titulaires le seront sûrement à leur tour demain,
- Parce qu'une grande partie des postes occupés par du personnel contractuel correspond à des emplois pérennes, donc titulaires.

CONTRACTUELS, ce procédé est déloyal !

- 1 Vous n'êtes pas obligés de l'accepter.
- 2 Contactez nous pour vous organiser ensemble pour votre défense.



**A travail égal,
A expérience égale :**

SALAIRE EGAL !

SUD a demandé au Maire Président le retrait de ces délibérations illégales puisque prise sans consultation préalable des représentants du personnel (CTP).

SUD utilisera tous les recours juridiques pour faire casser une telle décision.

SUD accompagnera les agents contractuels pour faire valoir leurs droits !

Souffrance au travail : quand le travail rend malade

SUD constate au quotidien de plus en plus de situations de souffrance du fait de de moyens matériels et humains inadaptés, mais aussi (surtout ?) d'un management non respectueux des agents :

- côté Ville : les services de l'Educa-tion, le Développement social, les services transversaux, la DSCRM,...
- côté CUTM : la DGDUD (Urbanisme), les Pôles territoriaux,...

HdL informe la délégation de SUD qu'une chargée de mission travaille exclusivement pour lui afin de réunir les témoignages des agents qui ont souffert ces 6 dernières années.

Jusqu'à présent, la collectivité recommandait de passer par le dispositif existant (service « évaluation et discrimination ») de

la DRH (qui tendait la plupart du temps à donner raison à la hiérarchie). Nous découvrons donc une nouvelle mission informelle et parallèle, rattachée directement à HdL et dont la vocation semble éminemment plus clientéliste et politique ...



Notre élu au personnel HDL estime que, pour évaluer la souffrance au travail, le meilleur critère est l'absentéisme : « s'il y a de l'absentéisme c'est qu'il y a de la souffrance au travail ».

Est-ce à dire que, s'il n'y a pas d'absentéisme, il n'y a pas de souffrance au travail ?

Quid du phénomène de "présentéisme", qui contraint de nombreux agents à ne pas consulter leur médecin malgré la réelle souffrance qu'ils éprouvent sur certains lieux de travail (injustices, non-reconnaissance, manque de respect et d'humanité dans le management qu'ils subissent) ? Quid de ces agents en instance de burn-out (dépression, épuisement professionnel) ?

Faire plus avec moins : oui à la recherche de l'excellence, mais il n'est pas envisagé de la rémunérer...

SUD rappelle que les efforts des services mobilisés pour la certification qualité (gestion, sécurité, environnement), méritent une reconnaissance financière. Par exemple, agents effectuant des missions à caractère pédagogique pour améliorer la qualité des relations avec les usagers du service public devraient pouvoir bénéficier d'une NBI d'accueil.

HdL fait remarquer qu'il n'est pas favorable aux primes.

SUD non plus, qui revendique nationalement l'intégration des primes dans la rémunération. Ce n'est toutefois pas une raison pour ne pas les attribuer localement en attendant !

Quelle vision de l'évolution territoriale à Toulouse ?

HdL rappelle l'ambition de JL Moudenc : Toulouse devient Métropole, qui devient Département (l'exemple de Lyon est cité).

Pour réaliser de telles visées expansionnistes, le Président devra d'abord s'assurer qu'il contrôle les décisions communautaires, ce qui n'est pas acquis (cf. mise en minorité lors du vote sur l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage).

**No réorganisation ?
No CTP ?**

Certaines décisions prises par la collectivité doivent passer par l'avis du CTP, faute de quoi elles sont entachées d'illégalité, notamment celles relatives à : organisation et fonctionnement des services, délégations de services publics,

évolution des administrations ayant des impacts sur le personnel, effectifs, emplois/compétences, politique indemnitaire et critères de répartition y afférents.

Pourtant, selon nos responsables, rien dans les actes aujourd'hui posés par les élus et l'administration ne justifierait la convocation d'un CTP !

• *Quid du ballet de chaises musicales des postes de direction, des nouveaux chargés de missions dont les domaines d'intervention empiètent ceux de l'organisation déjà en place ?*

• *Quid de la mise en place de couches supplémentaires dans le mille-feuille hiérarchique au niveau de la haute administration ?*

• *Quid des délibérations privant une partie du personnel de son régime indemnitaire ?*



Une boîte à idées, au service de qui ?

La lettre jointe aux bulletins de salaire de juin invite les agents de Toulouse VT/Métropole à faire des propositions pour «moderniser notre Maison» (sic) et «stopper l'inflation des dépenses inutiles», «sans céder à la tentation d'autocensure (re-sic)».

Pour cela, il faut s'adresser directement à un chargé de mission «Modernisation» (encore un !). Pour SUD, cette initiative est une vraie fausse bonne idée qui cache des intentions inavouées...

- ces propositions sont censées être adressées individuellement par mail ou papier : quelle garantie pour qu'elles reflètent la réalité et la perception collective des agents ?

- Si elles sont anonymes, elles ne proviennent pas forcément d'agents de nos collectivités.

- Sinon, quelles conséquences pour l'agent qui n'est pas en phase avec les thèses officielles ?

- Inciter à "ne pas céder à la tentation de l'autocensure" a un fort relent d'incitation à la délation envers les collègues ou la hiérarchie.

Que sortira-t-il du chapeau : les idées des agents... ou bien celles que notre haute administration souhaite nous faire dire ?
À votre avis ?

A l'opposé de cette démarche, SUD préconise une évolution du service public basé sur :

- des démarches s'appuyant sur la dynamisation des services sur le fonctionnement collectif et la défense du service public.

- la reconnaissance de la représentativité de l'ensemble des organisations syndicales et des élus du personnel.

Vers une nouvelle ère de la communication ?

La « grande messe » du Zénith, action de com, organisée en grande pompe, a marqué le premier mois du mandat...

Pour quel coût, rapporté aux 1300 agents présents issus des deux collectivités, afficionados ou contraints et forcés ?

L'aurez vous remarqué ? Le journal interne **Intr@mag** est désormais patronné par le Maire Président, qui devient directeur de la publication !

Un indice ? Sur la 1ère "Une", jusqu'alors réservée à la présentation des métiers de la collectivité, trône désormais le portrait du maire-président Jean-Luc Moudenc (au cas où certains n'auraient pas appris le changement de gouvernance!).

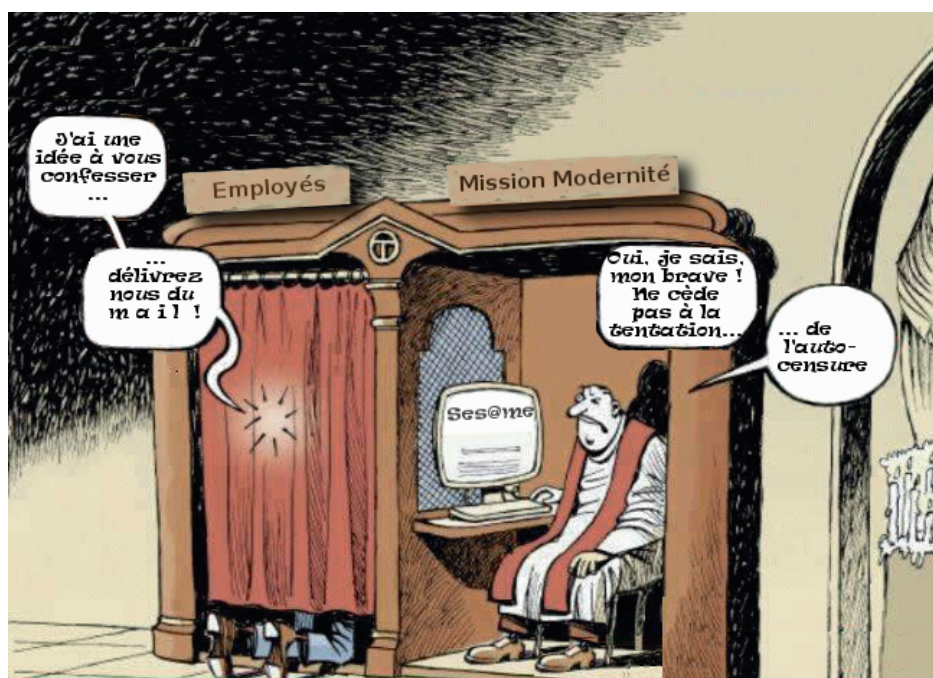
Nos spécialistes de la communication seraient ils en manque de supports de propagande politique ?

Le maire président sollicite individuellement les agents, pour proposer leurs solutions en vue de faire des économies

Il s'agit de donner l'illusion que l'administration est à l'écoute des agents (à moindre coût, par boîte mail et boîte à idée interposée), et que leur avis va être pris en compte (voir article page 8).

Mais surtout... trouver une légitimité pour court-circuiter l'expression collective des agents dans les services et via leurs organisations syndicales représentatives du personnel.

En ce début de mandat, il fallait bien trouver une mesure pour contrebalancer un programme social qui se limite dans le discours à maintenir le statu quo sur les acquis du personnel, et, dans les faits, à prendre les premières mesures contre les salariés les plus précaires.
(voir article contractuels).



SUD appelle les agents à ne pas participer à cette pseudo consultation !

Elle ne vise qu'à légitimer austérité et politique anti-sociale, en faisant croire qu'elle est à l'initiative des agents !

Voici une **boîte à idées alternative** à votre disposition, pour recueillir vos idées, doléances collectives et individuelles, en discuter avec vous et les exprimer collectivement !

sudct.lautre.boite.a.idees@gmail.com

SUD Collectivités Territoriales (Toulouse Ville et Métropole)

1 rue Delpech, 31000 TOULOUSE : 05 67 73 87 00

A retenir, pour la suite...

Face à ces premières attaques en début de mandat :

- SUD appelle les agents à la **vigilance collective** dans leurs services et directions !
- SUD met en place un **dispositif d'alerte** pour permettre aux agents de faire remonter les tentatives de restructuration hors CTP et les initiatives de l'administration impactant partie ou totalité des agents :

N'hésitez pas à nous contacter
par téléphone ou par mail
pour nous rencontrer !

- SUD assure un **suivi juridique** des délibérations de la Toulouse Ville et Métropole. En cas d'illégalité (non passage en CTP, par ex.) et non conformité à l'intérêt général des agents et usagers des services publics, SUD exercera un recours systématique en préfecture (et jusqu'au Tribunal Administratif s'il le faut).

Étymologiquement,

Syndicat signifie :

« **Dire Ensemble** » : il doit être l'expression collective et démocratique des agents, au service d'une action collective et concertée.



Pour faire évoluer
l'administration et les élus,
La meilleure boîte à idées,
c'est l'outil syndical !

Ne l'oublions pas pour les élections
professionnelles du 4 décembre 2014 !



Solidaires :

Parce que c'est dans la solidarité que salariés, précaires et sans droits pourront résister aux attaques du libéralisme et imposer leur revendications.

Unitaires :

Parce que c'est tous ensemble, localement et nationalement, que salariés, organisations syndicales et associations pourront défendre les conditions de travail, l'emploi, le service public et la protection sociale.

Démocratiques :

Parce que chacun, chacune doit pouvoir donner son avis et participer aux décisions pour que l'action syndicale soit solide et efficace. L'action syndicale doit refléter le débat démocratique à tous les niveaux, en commençant par la base.

Vos représentants SUD :

---- Ville de Toulouse ----

CTP : Geneviève Val,
J-Luc Maillard, Carine Cassan,
Karine Peres, J-Pierre Guerreiro,
Hélène Borloz,

CHS : Claude Maya, Sylvie Nébot,
Christian Biau, Josiane Apriletti

CAP-C : Carine Cassan,
Christiane Villafruela

CAP-B : Patrick Montfollet, Cathy Haro, J-Louis Roques, Catherine Riou-Piquet

CAP-A : Pierre-Jean Pujol, Muriel Lazzaroto, Béatrice Mailhol

---- Toulouse Métropole ----

CTP : J-Michel Barbier,
Marielle Cahuc

CHS : Christian Tripier, Bruno Robin

CAP-C : Christian Tripier,
Eric Malnis

CAP-B : Bruno Robin,
Françoise Pelenc

CAP-A : J-Michel Barbier

SUD Collectivités Territoriales (Toulouse Ville et Métropole) 1 rue Delpech, 31000 TOULOUSE

Ville : Tél 05 67 73 87 00
sudct.toulouse@wanadoo.fr

Métropole : Tél 05 67 73 87 01
sudct.toulousemetropole@gmail.com

Département : www.sudct31.org
Fédération : www.sud-ct.fr